

NOUVELLE-CALÉDONIE LA 1^{ÈRE}

QUATRE ANS DE CDD, ET TOUJOURS PAS DE CDI

Depuis quatre ans, une jeune Calédonienne travaille à Nouvelle-Calédonie la 1^{ère}. Scripte, elle a aussi été formée à plusieurs fonctions techniques. Elle connaît les équipes, les outils et les contraintes de l'antenne, et ses collègues apprécient son travail. Un poste permanent de scripte vient de s'ouvrir. Sa candidature n'a pas été retenue : le poste revient à une mobilité venue d'une autre station.

La CFDT ne met pas en cause la personne qui obtient ce poste. La mobilité est un droit, et nous la défendons. Ce que nous contestons, c'est le choix de la direction.

Interrogée par la CFDT, la direction répond qu'elle n'oppose pas emploi local et mobilité, que le jury applique les mêmes critères à tous, et que la loi sur l'emploi local s'applique après l'évaluation. Elle reconnaît aussi que le vivier local de scriptes « n'a pas produit les effets espérés.

Mais elle ajoute que la candidate calédonienne n'a pas été « assez formée » pour affronter la concurrence d'une CDI expérimentée. C'est un aveu. Si cette salariée n'était pas assez formée après quatre ans, à qui la faute, sinon à l'employeur qui devait la former ? **On ne peut pas à la fois la former pour qu'elle reste, et lui reprocher de n'être pas assez formée au moment où elle postule.**

La direction invoque aussi le 13 mai 2024 et les salariés qui ont quitté le territoire. Cette période a été dure pour tous, et la CFDT a défendu ceux qui devaient partir. Mais ce souvenir ne justifie pas de fermer la porte à ceux qui sont restés et ont tenu l'antenne.

L'emploi privé a reculé de 18,4 % en Nouvelle-Calédonie entre fin 2023 et fin 2025, selon l'IEOM. Un emploi stable est rare. La Nouvelle-Calédonie dispose en outre d'une législation sur l'emploi local, que France Télévisions, entreprise publique, doit respecter. La direction dit l'appliquer « après » le jury : c'est à elle de démontrer que ce fut bien le cas ici.

Reste enfin la gestion des emplois. La direction a lancé des formations pour constituer un vivier de scriptes, puis n'a pas su retenir ceux qu'elle avait formés. À quoi servent ces formations si elles débouchent sur des départs ?

La CFDT demande :

- Le réexamen de cette candidature
- La communication des critères du jury et de la grille d'évaluation, notamment la place donnée à l'expérience, à la mobilité et à l'emploi local
- La preuve que la loi sur l'emploi local a bien été appliquée dans ce recrutement
- Un vrai plan de résorption de la précarité pour les non-permanents expérimentés
- Une gestion des emplois et des compétences qui s'appuie sur les compétences déjà présentes dans la station, avec des formations qui débouchent sur des postes.

Au-delà de ce cas, c'est la place des non-permanents à NC La 1ère qui est en jeu. Quatre ans d'engagement doivent compter.

Tout salarié voulant faire valoir ses droits trouvera la CFDT à ses côtés.